

La vie des sociétés

7209017601 - VS



CABINET DE LA SELARL CAMPANARO OHANIAN

7 bis, rue Victor Hugo
27000 Evreux
Tél. 02 32 32 56 58

CESSION DE BRANCHE D'ACTIVITÉ

Suivant acte sous seing privé en date à Evreux, le 29 juillet 2019, enregistré à Evreux le 31 juillet 2019, dossier 2019 00027488, référence 2704P01 2019 A 02115
La Société LES ECO-ISOLATEURS, Société par Actions Simplifiée au capital de 650 000 euros, inscrite au Registre de commerce et des sociétés d'Evreux sous le n° 797 879 699, dont le siège est 220, rue Clément Ader, 27000 Evreux,
A vendu à la Société BIS RÉNOVATION PRO, Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 euros, inscrite au Registre de commerce et des sociétés d'Evreux sous le n° 852 619 535, dont le siège est 220, rue Clément Ader, 27000 Evreux,
Une branche d'activité dite "professionnelle" exploitée à Evreux (27000), 220, rue Clément Ader, moyennant le prix de 15 000 euros, s'appliquant :
- aux éléments corporels pour 20 000 euros
- aux éléments incorporels pour 130 000 euros
L'entrée en jouissance est fixée au 1^{er} juillet 2019.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière des publications légales, au siège du fonds vendu.

Pour avis.

7209020801 - VS



CABINET DE LA SELARL CAMPANARO OHANIAN

7 bis, rue Victor Hugo
27000 Evreux
Tél. 02 32 32 56 58

SCI LA ROUTE FLEURIE

Société Civile Immobilière
au capital social de 140 000 euros
Ayant son siège :
34 B, rue Jules Cayaux
27220 Saint-André-de-L'Eure
RCS Evreux 497 689 257

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Les associés, le 7 août 2019, ont prononcé à l'unanimité la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, en conformité des dispositions statutaires.
Mme Maryline QUEROL demeurant 3, route de Saint-Luc, 27220 Garencières a été nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation, sous réserve de ceux qui sont expressément attribués par la Loi et les statuts de la Société, à l'assemblée générale des associés.
Le siège de la liquidation a été fixé au siège de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Evreux.
Le liquidateur.

7209043601 VS



CABINET DE LA SELARL CAMPANARO OHANIAN

7 bis, rue Victor Hugo
27000 Evreux
Tél. 02 32 32 56 58

SCI LA ROUTE FLEURIE

Société Civile Immobilière
en liquidation
au capital social de 140 000 euros
Ayant son siège :
34 B, rue Jules Cayaux
27220 Saint-André-de-L'Eure
RCS Evreux 497 689 257

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Les associés, le 7 août 2019 à Evreux, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme Maryline QUEROL demeurant 3, route de Saint-Luc, 27220 Garencières, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Evreux.

Le liquidateur

7209132301 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Stéphane PELFRENE, notaire à Louviers, le 9 août 2019, a été constituée la société civile dénommée :
SCI JEANKATE.
Siège social : Incarville (27400), 56, rue de Saint-Cyr.
Capital social : deux cent quarante mille euros (240 000 euros), divisé en 2 400 parts sociales de cent euros (100 euros) chacune, numérotées de 1 à 2400.
Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de l'immeuble sis à Roquebrune-sur-Argens (Var), 195, impasse des Fougères ; l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux ; et toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Evreux.
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
Nommés premiers gérants de ladite société : M. Jean Paul Claude VASSEUR, gérant de société, demeurant à Incarville (27400), 56, rue de Saint-Cyr et Mme Catherine Patricia Paule MESLIN, agent général d'assurance, demeurant à Incarville (27400), 6, rue Caron.

Pour insertion, Me PELFRENE

7209163201 - VS



SELARL ACTHEMIS

Avocats à la Cour
2, Porte de l'Europe
14000 Caen

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU DOMAINE DE LA COUDRAYE

Société civile
au capital de 221 000 euros
Siège social :
La Haye du Theil (Eure)
332 023 753 RCS Evreux

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Les associés, par décisions en date du 22 juillet 2019, ont transféré le siège social qui était à La Haye du Theil (Eure) (ancienne mention) à Normanville (Eure), RD 155 - Caer (nouvelle mention).

Pour avis, la gérance.

Procédure adaptée Marchés inférieurs à 90.000 € HT

7209132401 - SF



Travaux de remplacement complet de 2 ascenseurs

PROCÉDURE ADAPTÉE

Travaux de remplacement complet de 2 ascenseurs - Marché unique - SILOGE - 6 bis, boulevard Chambaudoin - CS 60942 - 27009 Evreux cedex. Le dossier est téléchargeable sur <https://demat.centraledesmarchés.com/7049034>
Date d'envoi : 22 août 2019.

Adjudications immobilières

7207341301 - VJ

Société Civile Professionnelle
BOYER BEAUHAIRE BERGERON-DURAND

Avocats au Barreau de l'Eure
1, rue du Jardin Botanique - 27000 ÉVREUX - Tél. 02 32 62 80 01

AVIS DE MISE EN VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SURENCHÈRE

LE LUNDI 7 OCTOBRE 2019 à 9 h 00
Au Tribunal de grande instance d'Evreux, il sera procédé à la vente de l'immeuble, dont la désignation suit :

UNE MAISON D'HABITATION
sise commune de MENESQUEVILLE (Eure), 20, rue de la Planche Botte, cadastrée section A 107 d'une contenance de 20 ares
Le bien est occupé par le propriétaire
SUR LA MISE À PRIX DE 60 500 EUROS
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de grande instance d'Evreux.

Avis administratifs

7208934201 - AA



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) ABROGATION DE CARTES COMMUNALES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - 1^{ER} AVIS

Par arrêté n°016-2019 en date du 12 août 2019, le Président de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCPAVR et l'abrogation induite des cartes communales des communes : Appeville-Annebault, Bonneville-Aptot, Brestot, Ecaquelon, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Illeville-sur-Montfort, St-Symphorien, Selles, Thierville, Tourville-sur-Pont-Audemer, Triqueville. L'enquête publique unique se déroulera du jeudi 12 septembre 2019 à 9 h 00 au mercredi 16 octobre 2019 à 18 h 00 (dernier délai), soit une durée de 35 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CCPAVR, Direction de l'Aménagement, place de Verdun, BP 429, 27504 Pont-Audemer cedex.

Sont concernées les communes suivantes : Appeville-dit-Annebault, Authou, Bonneville-Aptot, Brestot, Campigny, Colletot, Condé-sur-Risle, Corneville-sur-Risle, Écaquelon, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Illeville-sur-Montfort, Fourmetot, Les Préaux, Manneville-sur-Risle, Montfort-sur-Risle, Pont-Audemer/St-Germain Village, Pont-Audou, St-Mards-de-Blacarville, St-Philbert-sur-Risle, St-Symphorien, Selles, Thierville, Tourville-sur-Pont-Audemer, Touthainville, et Triqueville.

A cet effet, et par décision n° E19000069/76 du 18 juillet 2019, Madame la présidente du Tribunal administratif de Rouen a désigné les membres de la commission d'enquête :

- M. le Président de la commission : M. Bernard POQUET, militaire retraité.
- MM. les membres titulaires : MM. Gérard GOULAY, retraité de l'industrie et Gilles SAPIN, retraité d'ERDF.

Les pièces de l'abrogation des 12 cartes communales et du dossier du projet de plan local d'urbanisme intercommunal, comprenant notamment une évaluation environnementale du projet, les avis de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par les commissaires-enquêteurs, seront tenus à la disposition du public, à l'exception des dimanches, jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- au siège de la CC Pont-Audemer Val de Risle, (Place de Verdun, BP 429, 27504 Pont-Audemer cedex), du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00 ;

- à la mairie de Corneville/Risle (2621, chemin de la Vierge, 27500 Corneville-sur-Risle), le mardi de 16h30 à 18h30, le jeudi de 10 h 00 à 12 h 00, le vendredi de 16 h 30 à 18 h 30 ;

- à la mairie d'Illeville/Montfort (Le village, 27290 Illeville-sur-Montfort), le mardi de 17 h 00 à 18 h 30 et le jeudi de 17 h 00 à 19 h 00 ;

- à la mairie de Montfort/Risle (3, rue St-Pierre, 27290 Montfort-sur-Risle), les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins de 8 h 30 à 12 h 00, le lundi après-midi de 13 h 30 à 17 h 00, et les mardi, jeudi et vendredi après-midi de 13 h 30 à 18 h 00 ;

- à la mairie de Pont-Audou (3, rue Louise Givon, 27290 Pont-Audou), les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 8 h 00 à 12 h 00, le mercredi matin de 8 h 00 à 11 h 00, les lundi et jeudi après-midi de 13 h 00 à 17 h 00, et le mardi de 13 h 00 à 19 h 00 ;

- à la mairie de St-Mards-de-Blacarville (1, place de la mairie, 27500 St-Mards-de-Blacarville), le lundi de 15 h 00 à 18 h 00, le mercredi de 11 h 00 à 14 h 00, le jeudi de 15 h 00 à 18 h 00 ;

- à la mairie de St-Philbert/Risle (6, rue Augustin Hébert, 27290 St-Philbert-sur-Risle), les lundi, jeudi et vendredi de 16 h 00 à 19 h 00, le mardi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 19 h 00 ;

- à la mairie de Selles (1, place de la mairie, 27500 Selles), les mardi et jeudi de 17 h 00 à 19 h 00.

A noter que toutes les communes de la CCPAVR disposent d'un support informatique du dossier. Le dossier peut également être consulté et téléchargé sur le site dédié au PLUi : <http://plui-ponto.fr/>

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public et recevra leurs observations aux lieux de permanences et aux horaires suivants :

Pont-Audemer, Salle d'armes (place du Général-de-Gaulle)

- jeudi 12 septembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

- samedi 5 octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

- mercredi 16 octobre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00.

Mairie de Corneville-sur-Risle, salle du conseil municipal

- jeudi 26 septembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

- jeudi 10 octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie d'Illeville-sur-Montfort

- mardi 1er octobre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00 ;

- mercredi 16 octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de Montfort-sur-Risle, salle du conseil municipal

- samedi 21 septembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de Pont-Audou, salle du conseil municipal

- mardi 17 septembre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00 ;

- mardi 1er octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de St-Mards de Blacarville, salle du conseil municipal

- jeudi 12 septembre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00 ;

- jeudi 10 octobre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00.

Mairie de Saint-Philbert-sur-Risle

- mardi 17 septembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de Selles, salle du conseil municipal

- jeudi 26 septembre 2019, de 16 h 00 à 19 h 00.

Le public pourra consigner ses observations, propositions ou contre-propositions :

- sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de l'enquête et dans les mairies citées ci-dessus aux jours et heures habituels d'ouverture et ce, pendant ou hors permanences des commissaires enquêteurs.

- par voie électronique à : enquete-publique.plui-27pa@ccpavr.fr, adresse opérationnelle uniquement du jeudi 12 septembre 2019 à 9 h 00 au mercredi 16 octobre 2019 à 18 h 00 inclus.

- par voie postale, courrier adressé au siège de l'enquête publique à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête sur le projet de PLUi.

A noter que les mails et les courriers seront annexés au registre détenu par la CCPAVR et qu'ils ne seront pris en compte uniquement qu'à réception pendant la période d'enquête.

Les contributions seront consultables en permanence par le public, quel que soit le support utilisé.

Le rapport d'enquête et les conclusions motivées de la Commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un an après la clôture de l'enquête, notamment au siège de la CCPAVR et également disponibles sur le site de la communauté de communes : <https://www.villepont-audemer.fr/votre-territoire/communaute-de-communes/>

La Communauté de Communes Pont-Audemer - Vallée de Risle est responsable juridiquement du projet d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'abrogation des cartes communales.

Le présent avis sera affiché au siège de la CCPAVR et dans l'ensemble des communes (y compris les communes déléguées) ; il apparaîtra également sur les sites Internet : <http://plui-ponto.fr/> et <https://www.ville-pontaudemer.fr/votre-territoire/communaute-de-communes/>.

A l'issue de l'enquête publique, et après réception des conclusions de la commission d'enquête, le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et des conclusions motivées de la commission. L'approbation du PLUi et l'abrogation des cartes communales seront prises par délibération du Conseil communautaire de la CCPAVR.

ENFIN UN SITE UNIQUE
POUR VOS NOUVEAUX
MARCHÉS PUBLICS...

FACILE
PERTINENT
PROCHE

CENTRALEDES MARCHÉS.COM
Votre prochain marché est ici

FACILE Accès simple et rapide aux informations clés

PERTINENT Sélection de marchés publics correspondant exactement à vos activités

PROCHE Assistance personnalisée pour définir ensemble vos critères de recherche

N° Cristal 0 969 39 99 64 APPEL NON SURTAXÉ

Du lundi au vendredi :
8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h00

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018 soit 4,73 € ht la ligne

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.